

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 7 décembre 2022

50-2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, REBUFFAT Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent : RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Budget principal 2022 - Restes à Réaliser

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient transmettre au Trésorier la liste des dépenses engagées non réglées et des recettes certaines non encaissées au 31 décembre 2022.

Ces dépenses et recettes pourront ainsi être réglées et encaissées dès le début de l'exercice 2023, sans attendre le vote du prochain budget.

Dissimulation des réseaux secs - EP (opération n°80)			
Dépenses		Recettes	
C/231	18 000.00 €	C/	- €
	<u>18 000.00 €</u>		<u>- €</u>
Accessibilité - Hôtel de Ville (opération n°402)			
Dépenses		Recettes	
C/231	- €	C/1322	31 000.00 €
	<u>- €</u>		<u>31 000.00 €</u>
Ecoles (opération n°403)			
Dépenses		Recettes	
C/231	39 000.00 €	C/	- €
	<u>39 000.00 €</u>		<u>- €</u>
Aménagement de l'espace (opération n°410)			
Dépenses		Recettes	
C/203	10 000.00 €	C/	- €
	<u>10 000.00 €</u>		<u>- €</u>
<b>Total dépenses</b>	<b>67 000.00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>31 000.00 €</b>
<b>Solde</b>		<b>- 36 000.00 €</b>	

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de son Maire; et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les restes à réaliser sur l'exercice 2022 tels que présentés par Monsieur le Maire ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE MAIRE,**

